

Bureau du 23 octobre 2006

Décision n° B-2006-4670

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 74, rue des Sources et appartenant aux époux Giglio**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue des Sources à Saint Genis Laval, une parcelle de terrain de 21 mètres carrés située en bordure de cette voie et appartenant aux époux Giglio.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, ladite parcelle serait cédée libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à l'exécution de divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause, notamment au rétablissement de la clôture. Ces travaux sont évalués à 15 000 € environ ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 74, rue des Sources à Saint Genis Laval et appartenant aux époux Giglio.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une déclaration de travaux en vue de la réalisation de la clôture.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0889 individualisée le 24 novembre 2003 pour 4 450 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 100 - fonction 090 et en recettes : compte 132 800 - fonction 090 - exercice 2007,

- en dépenses réelles : compte 211 100 - fonction 090 à hauteur de 457 € environ pour les frais d'actes notariés et de 260 € environ pour les frais de document d'arpentage.

5° - La dépense de 15 000 € environ résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2006 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,